



Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-FAPT

Trimestriel n° 53 - Janvier 2012 - 4€

Sommaire

Tribune : fascisme
et syndicalisme : une histoire
pas si simple pages 2 et 3

Charonne pour la liberté des
peuples 8 février 1962...
8 février 2012... 50 ans
se seront écoulés page 4

La poste du Louvre : un symbole
historique en danger page 5

Dossier : Les racines de service
public : contribution
à la campagne «Service public»
de la CGT

Une volonté d'ouverture
en direction des syndicats
de l'Europe de l'Ouest page 15

Livre d'histoire
TrambinoSCOPE page 16

Livre d'histoire
L'interview de Jean Magniadas
page 17

Conseil d'administration
du 3 novembre 2011
page 18

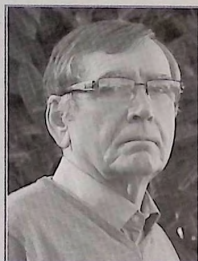
A lire page 20



Institut
d'Histoire Sociale
CGT-FAPT

Siège social : 263, rue de Paris
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00
mail : ihs.cgt-fapt.fr



Le billet

Réveille-nous Robespierre!

*** 25 mars 1957**, à Rome « Six peuples, une famille pour le bien de tous ». France, Allemagne fédérale, Pays Bas, Belgique, Luxembourg et Italie sont réunis pour « promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie ». Quelle belle profession de foi, pour l'acte de naissance du Marché Commun!

Pas dupe, la CGT demande au Parlement de ne pas adopter ce traité, pour elle « l'Europe des travailleurs ne peut être celle des monopoles capitalistes ».

*** 23 avril 1972**, au lendemain de l'adhésion de la Grande-Bretagne, du Danemark, l'Irlande et la Norvège, Georges Pompidou soumet la ratification du traité à référendum. Au nom de la CGT, Georges Séguy déclare « Le grand capital suit une seule et même politique aussi antisociale et réactionnaire à l'inférieur qu'elle l'est dans le cadre de la petite Europe. Il ne saurait être question de dire Non à Pompidou et Oui à l'Europe ». Si le Oui l'emporte, il y a 13,6 millions d'abstentions, votes blancs et nuls.

*** Le 20 septembre 1992**, le traité de Maastricht est adopté à une courte majorité ; **le 29 mai 2005**, le traité de constitution européenne sera rejeté par 54,67% des Français. Les députés et sénateurs réunis en congrès à Versailles l'adopteront contre la volonté du peuple français!

*** Depuis** toutes les décisions se prennent à Bruxelles, aux G7 ou 8, au G20 ou en catimini à quelques uns, parfois entre la France et l'Allemagne. L'idée de consultation populaire est honnie, bannie, seules sont écoutées les agences de notation et leur fameux AAA, pour permettre à la finance de faire sereinement fructifier ses profits, tandis que l'austérité accrue est servie aux peuples dans toute l'Europe : l'Europe contre les peuples et non des peuples.

*** « Quel est l'objet de la société ? C'est le maintien des droits imprescriptibles de l'homme. Quel est le premier de ces droits ? Celui d'exister. La première loi de la société est donc celle qui garantit à tous ses membres les moyens d'exister » Robespierre**, le 2 décembre 1792 devant la Convention, il ajoutait « Et vous législateurs, souvenez-vous que vous n'êtes point les représentants d'une caste privilégiée, mais ceux du peuple français ».

Bernard BOUCHE

L'actualité récente de notre syndicat et le contexte politique et économique général dans notre pays, mais aussi en Europe, nous poussent à devoir réfléchir aux tentations malsaines qui pourraient traverser l'organisation. Le mouvement ouvrier a toujours été tiraillé entre différents courants et par des tendances (héritées de la loi Le Chapelier?) pas toujours très « nettes ». On connaît les tentations social-démocrates versus les tendances révolutionnaires, mais il y a aussi les tendances nationalistes et corporatistes.

La crise

Le contexte est connu : crise (mais peut-on encore parler de crise, qui est normalement un « accès », puisque celle-ci dure depuis plus de trente ans?), crise, donc, économique, sociale, culturelle, qui entraîne, suivant un processus bien connu des historiens et des sociologues, des replis sur soi identitaires, des réflexes de peur et d'exclusion. C'est d'autant plus prégnant que le racisme est une stratégie du capital. Permettez que, dans un souci didactique, nous rappelions quelques vérités qui passeront pour triviales auprès des militants aguerris, mais qui ne peuvent pas faire de tort à des lecteurs moins avertis.

La société capitaliste

Le capitalisme est une société organisée autour de la défense de la propriété privée des moyens de production. Cette appropriation individuelle de l'appareil productif conduit à l'exploitation de l'homme par l'homme, puisque, afin de faire

fonctionner l'économie, il faut que ceux qui ne possèdent que leur force de travail se mettent à la disposition de ceux qui sont propriétaires de l'outil de travail (le capitaliste), moyennant salaire.

Ce système est par essence inégalitaire, car le salaire ne correspond pas à la valeur produite par l'individu, mais à la valeur socialement reconnue comme étant nécessaire pour reproduire sa force de travail (d'où des salaires différents en fonction du travail – au sens « métier » du terme – accompli et de sa reconnaissance sociale). Bref, la valeur totale produite est supérieure à la valeur nécessaire aux salaires, la différence est directement appropriée par le capitaliste. Socialement, c'est inacceptable, d'où des tensions (la fameuse lutte des classes) : les uns cherchent à accroître la différence entre valeur totale et salaires (taux d'exploitation), les autres à la réduire.

L'exploitation patronale

Afin que l'exploitation soit la plus efficace possible, le patronat mobilise toutes les armes possibles. Cela va de l'absence de règles gérant les rapports de travail, à l'acceptation mentale, par les salariés, de leur propre exploitation (l'aliénation capitaliste : rien n'est meilleur, aux yeux des patrons, qu'un salarié heureux d'être exploité!). Sur l'absence de règles de gestion des rapports de travail, il n'est pas besoin d'épiloguer. Que l'on regarde le travail des enfants en Asie, en Afrique ou ailleurs, ou que l'on observe la casse du code du travail et des conventions collectives en France, cela procède de la même logique de non garanties pour les salariés qui deviennent (restent) taillables et corvéables à merci.

Compte tenu du différentiel de droits (acquis par la lutte) entre les différents peuples, ou au sein d'une même population (« nationaux », immigrés, clandestins), des tensions peuvent apparaître entre ceux-ci au plus grand

bénéfice du patronat : celui-ci instaure une concurrence entre salariés qui conduit à la baisse des salaires, donc à une augmentation du taux d'exploitation, c'est ce qu'on appelle le dumping social.

Les armes de la division

Ce dumping social apparaît clairement aux yeux des salariés comme la cause de leurs problèmes : leur pouvoir d'achat baisse parce qu'ailleurs, il y a des salariés qui sont moins payés. Le processus d'aliénation capitaliste entre donc là en action : la cause apparemment évidente du malheur des uns étant l'acceptation (apparente là aussi) par les autres de conditions inférieures, le patronat n'a plus qu'à favoriser cette vision simpliste immédiate, le racisme peut « entrer en action ».

Il y a du chômage en France et des travailleurs immigrés qui acceptent n'importe quel boulot mal payé ? Nonobstant la réalité statistique qui montre que le chômage est plus élevé dans les catégories socioprofessionnelles (CSP) les moins qualifiées (et les moins payées) auxquelles appartiennent ces travailleurs (ils sont donc plus au chômage que les « nationaux »), il suffirait de renvoyer les étrangers chez eux pour que le chômage disparaisse.

Le racisme, latent ou explicite, qui s'explique par l'ignorance et la crainte de l'inconnu, est là renforcé et développé à partir de la diffusion martelée de fausses évidences et en s'appuyant sur la crainte par rapport à l'avenir éprouvée par des salariés fragilisés. Cette ignorance et ces tensions sociales se développent d'autant plus que les politiques d'éducation et d'aménagement du territoire favorisent la ghettoïsation des populations qui se replient sur un communautarisme.

D'abord de sauvegarde, celui-ci peut devenir très rapidement un communautarisme « d'agression » (puisque personne ne nous aime, nous restons entre nous, c'est plus chaleureux, puisque

Le relais

14^e année de parution - Trimestriel - 4 euros
 Directeur de la publication : Bernard Bouche
 Rédaction administration : 263, rue de Paris,
 case 545 - 93515 Montreuil Cedex

1^{er} trimestre 2012

Dépôt légal à parution
 CPPAD N° 0902 G81018

Chevillon Imprimeur, 89100 Sens



Syndicalisme : pas si simple...

l'agression à notre égard continue, nous nous organisons, nous nous replions volontairement sur nous même etc.). Au nom de la liberté individuelle et des aspirations légitimes au développement personnel, une idéologie de l'individualisme, du gagnear à l'anglo-américaine se développe et renforce l'isolement des salariés.

Le patronat a gagné : les « nationaux » et les autres se battent entre eux et oublient que le capital en tire le plus grand bénéfice, d'autant plus que la culture du chacun pour soi se développe de façon concomitante. Les intérêts communs des salariés sont méconnus par eux mêmes, ils ne remettent pas fondamentalement en cause le système, voire pas du tout, au mieux en dénoncent-ils les « abus » sans se rendre compte que ceux ci sont justement l'essence même du système.

Une certaine laïcité

Parallèlement, le pouvoir en place, avec la complicité d'intellectuels de salon, de certaines autorités religieuses et des médias, a lancé, il y a quelques années, un débat sur la laïcité. Les valeurs républicaines seraient en danger et la laïcité, parce que remise en question par la montée des intégrismes religieux (non chrétiens), en serait la principale « victime ». Plusieurs réductionnismes dangereux prévalaient dans les débats et entretenaient la confusion dans les esprits. La laïcité était réduite à un débat entre croyants de différentes obédiences monothéistes : exit les bouddhistes et surtout les athées qui, rappelons-le, forment la majorité de la population. La laïcité serait donc synonyme de liberté religieuse, qui serait la seule liberté ! Rappelons que l'une des nombreuses raisons qui ont conduit les français à rejeter le traité constitutionnel européen était la référence aux racines chrétiennes de l'Europe... Bref, le débat en question était l'un des moyens utilisés par le capital pour accroître la montée du racisme et des thèses nationalistes dans notre pays.

Le racisme

Le racisme entre donc dans la stratégie du diviser pour mieux régner comme un élément essentiel, et ça marche ! La montée du FN (même en « marinade ») le montre, les lois scélérates sur l'immigration choisie, le refus de régulariser les travailleurs sans-papiers (combattu avec de nombreux succès ces dernières années par notre confédération). Ça marche au point que des syndicats FN ont tenté de se créer, de « simples » actions en justice ont permis de leur couper l'herbe sous le pied. Ça marche au point que l'an passé, un militant CGT s'est servi de l'organisation pour développer et promouvoir des thèses frontistes. La réaction de toute la CGT a été à la hauteur qu'il fallait, ferme et sévère comme il faut l'être parfois.

Le syndicalisme CGT concerne

Mais cette « anecdote » a été possible et c'est là le problème. Au-delà des causes générales dont nous avons parlé, il y a bien aussi des causes internes au mouvement syndical qui peuvent favoriser et amplifier le développement en interne des thèses factieuses, et c'est de celles-là dont il faut se méfier encore plus, car elles sont insidieuses.

La loi Le Chapelier, organise le corporatisme et laisse des traces dans la construction de notre propre syndicalisme. La CGT est issue de la fusion des mouvements « boursiers » et « mutualistes » qui sont autant de corporatismes qui, malgré l'anarcho-syndicalisme qui prévaut au début de notre histoire, laissent eux aussi des traces durables.

Souvenons nous du « mauvais » traitement des cadres par la CGT ; souvenons nous du « mauvais » traitement des agents contractuels par les syndicats de la fonction publique ; souvenons nous, non regardons, les difficultés, pour nos syndicats départementaux, de travailler avec nos collègues des entreprises d'activités postales et de télécommunication non issues des opéra-

teurs historiques... Le corporatisme, le repli sur soi identitaire que nous vivons tous les jours, sont autant de racines du racisme et de l'exclusion.

Rappelons-nous que, même si les deux tendances de la CGT (Frachon versus Jouhaux) ont fini par se réunifier pendant l'occupation pour lutter contre le fascisme et pour les revendications salariales de la France occupée, des syndicalistes CGT connus de l'époque ont ouvertement collaboré avec Vichy et les nazis et que la première tendance a exclu de la CGT réunifiée des militants de la seconde tendance en novembre 1939 et a commencé par vouloir (juin 40) soutenir la thèse pétainiste de la Communauté Française du Travail...

Ne pas abandonner

La situation est difficile, les relais politiques sont affaiblis, les réflexes de facilité prévalent et peuvent conduire à l'abandon, inconscient, des valeurs fondatrices de la CGT, laïques et républicaines, antiracistes et internationalistes, car la peur fait des dégâts (la deuxième guerre mondiale nous l'a montré).

Il convient de montrer et de démontrer systématiquement à qui profite le crime... Rendez-vous avec les collectifs départementaux contre les discriminations.

Serge MAS

Bibliographie utilisée :

Le Mouvement Syndical dans la Résistance, collectif, Editions de la Courtille, 1975

La Tentation néo-fasciste en France 1944-1965, Joseph Algay, Fayard, 1984

L'Encyclopédie de la Résistance, collectif dirigé par Alain Guérin, Editions Sociales

L'Extrême droite en France, Jean Magniadas, IHS

Contribution à l'histoire du syndicalisme dans les PTT sous le régime de Vichy, colloque des 1^{er} et 2 décembre 2005 à Paris (IHS CGT et Paris 8)

Charonne pour la liberté des peuples 8 février 1962... 8 février 2012 50 ans se seront écoulés

Nos plus « anciens » lecteurs du journal « Le Relais » (1) ont suivi, au cours de toutes ces années, l'analyse historique d'un point de vue syndical de la guerre en ALGERIE, des luttes du peuple algérien pour son indépendance, du rôle de la CGT et des salariés.

Nous avons pensé qu'un échange croisé, entre une camarade de la CGT (22 ans à l'époque) ayant vécu la période 1957/1962 et une camarade encore lycéenne à cette époque, interpellerait davantage nos jeunes lecteurs et susciterait l'envie de connaître cette période de notre histoire commune.

Yveline JACQUET :

Je me souviens de ces années au cours desquelles j'ai vu défiler des manifestations, j'étais au lycée en 1962. Tu as vécu ces événements que peux-tu nous en dire ?

Jacqueline GUICHARD

1/ Il est important, me semble-t-il, de rappeler le long passé colonial des gouvernements français successifs. Durant trente années de conquête en Algérie, de 1830 à 1857, puis pendant plus d'un siècle jusqu'en 1954, le territoire français est considéré comme s'étendant de « Dunkerque à Tamanrasset ».

Le 1^{er} novembre 1954, « La Toussaint Rouge », à la stupeur quasi générale, la Métropole découvre qu'une forte opposition, très organisée, existe en Algérie, elle revendique son indépendance.

2/ Le Gouvernement français dirigé par Mendès France agira en parfait colonialiste, il refusera de céder aux revendications du peuple algérien, comme aux pacifistes des deux côtés de la Méditerranée.

3/ La majorité du peuple français, y compris la classe ouvrière, approuve cette position de « l'Algérie française », ne comprend pas cette aspiration à l'indépendance, de plus l'utilisation du mot fellaga (qui en arabe veut dire paysan, agriculteur) est détournée de son véritable sens et devient dans la propagande officielle synonyme de terroriste, de bandit.

Y.J. : *A l'époque entre membres de ma famille il y avait des discussions très vives sur cette question, entre l'inquiétude légitime des parents dont les fils étaient appelés en Algérie et la passion des militants partisans de la paix. Comment s'est située la CGT dans cette période ?*

J.G. : La difficulté était grande, en effet, nous n'étions pas toujours compris. Mais la position de la CGT fut claire :

1/ Au niveau national, dès 1954, la CGT portera seule cette exigence à l'autodétermination et l'indépendance de l'Algérie.

2/ Dans les entreprises ce fut beaucoup plus compliqué. Il régnait un racisme latent envers l'immigration, une répression en direction des militants(es), nous avions des difficultés à débattre, faire pétitionner et manifester. Nous n'avons pas lâché, il nous a fallu beaucoup de ténacité, de force de conviction pour faire comprendre la convergence d'intérêts des salariés français et du peuple algérien.

Y.J. : *Pour une jeune femme de cette époque, quelle démarche as-tu adoptée ?*

J.G. : J'ai été élevée dans le milieu de l'immigration antiraciste espagnole. Aussi la lutte contre le colonialisme, pour la démocratie, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et contre le racisme (que nous avons connu aussi à l'époque en tant qu'étrangers) fait partie de mon ADN. Je me suis donc retrouvée dans les valeurs portées par la CGT et ses combats et j'ai adhéré en 1957 dès mon entrée dans le monde du travail.

Y.J. : *Comment est arrivé le 8 février ?*

J.G. : L'organisation fasciste dite OAS⁽²⁾ perpétrait depuis des années attentats, putsch des généraux d'Alger en 1961, ratonnades, délit de faciès, répression contre les manifestants algériens le 17 octobre 1961. Les attentats de l'OAS atteignent leur point culminant le 7 février 1962. En riposte les organisations syndicales et partis politiques de gauche organisent une manifestation pour le 8. Les militants (es) de la CGT distribuent à 5h30 devant l'entrée de Paris Chèques l'appel à la manif. Faisant fi de toutes les interdictions, intimidations, sanctions nous arpentons les services pour expliquer, essayer de débattre.

Cela a été très très dur, les collègues soit baissaient la tête feignant de ne pas nous voir ni nous entendre, ou, pour les plus « pro Algérie française » nous insultaient.

Y.J. : *Es-tu allée à la manif ?*

J.G. : Oui, ce jour là je faisais une vacation le matin. Les copies de la CGT, dont Anne-Claude GODEAU, avons déjeuné à la cantine vers 13 heures. Plus tard nous sommes parties, décidées, avec la colère et la volonté de gagner, de vaincre tous ceux qui s'opposaient à la Paix, à l'arrêt de cette horrible guerre. Nous étions une poignée de syndiquées.

Y.J. : *Comment s'est déroulée la manif ?*

J.G. : Au début tout se passait normalement, nous défilions sur les grands boulevards, avec pancartes, slogans. Puis à l'appel des organisations l'ordre de dispersion est donné... Comme l'orage, les CRS surgissent des deux côtés du boule-



vard, au niveau du métro CHARONNE (Nom historique de cette manif). Les CRS étaient déchainés, grappaient de toutes parts, projetaient les grilles de protection des arbres... hurlements, piétinements, affolements !

Que nous arrive t-il ? LA PEUR AU VENTRE nous essayons de nous enfuir... Avec Anne - Claudé nous nous précipitons dans les escaliers de la bouche de métro... mais pourquoi ? Pourquoi ? Jamais je ne résoudrai dans ma tête ce réflexe idiot, qui ne pourrait s'expliquer que par le manque d'expérience et surtout notre naïveté politique sur la capacité de haine des fascistes à tuer, détruire. Les grilles d'entrée du métro fermées ! On se piétine, la panique est totale, Anne-Claude est à côté de moi. C'est elle qui sera atteinte mortellement...

Y.J. : *Comment l'en es-tu sortie ?*

J.G. : Comment ? Physiquement je ne le sais toujours pas... du point de vue psychique les jours de cauchemars cela me hante encore... et depuis je n'ai pas participé à une seule manif sans avoir cette boule à l'estomac... un certain sentiment de culpabilité, pourquoi Anne Claude ? Une jeunesse fauchée !

Y.J. : *Les 50 ans de « CHARONNE » approchent, le temps a-t-il altéré tes engagements ?*

J.G. : Je crois avoir gardé intacte ma capacité d'être : une indignée, une révoltée et une luteuse contre toutes les injustices, les racismes, pour la liberté des peuples à disposer d'un Etat, comme entre autres les Palestiniens.

Y.J. : *Mais l'indignation et la révolte sont-elles suffisantes ?*

J.G. : Les deux sont nécessaires. Mais les luttes pour transformer la société, le monde doivent s'appuyer sur des propositions économiques, sociales, démocratiques. Sans forces syndicales et politiques organisées, les mouvements des peuples (voir les pays arabes) risquent d'être récupérés au détriment de leurs aspirations initiales.

1. « Le Relais » Numéros 9, 13, 30
2. OAS : Organisation de l'Armée Secrète

La poste du Louvre : un symbole historique en danger !

Non sans raison, émotion et incrédulいたé sont quelques-uns des sentiments qui tournent en boucle dans la tête des postiers de la Recette Principale de Paris. Il est trop tôt pour parler de révolte, mais il est vrai que le projet de vente de l'immeuble de la RP, considéré pendant des décennies comme étant le premier bureau de France est un non-sens doublé d'un scandale sans nom. L'IHS a rencontré le secrétaire de section de Paris Louvre, Joël Ragonneau pour qu'il nous parle de ce symbole historique en grand danger.

IHS : peux-tu nous dire depuis quand la poste est installée ici ?

J.R. : c'est en 1757, que la poste s'installe dans l'hôtel d'Armenonville (du nom du propriétaire : Jean Baptiste Fleurian, Seigneur d'Armenonville, futur garde des sceaux) et dans les hôtels voisins rue Plâtrière (actuelle rue Jean Jacques Rousseau). C'est d'ailleurs dans un de ces hôtels (hôtel d'Épernon) que mourut le fabuliste Jean de la Fontaine en 1695 (une plaque rue Jean Jacques Rousseau commémore cet événement).

Comment était organisée la Poste à Paris en 1757 ?

J.R. : le bureau central des Postes est donc installé rue Plâtrière. Il y avait alors à Paris, 36 boîtes où l'on déposait le courrier destiné à la province et à l'étranger et trois levées par jour (8h, 12h, 19h). Il était interdit de mettre de l'or et de l'argent dans les lettres, un guichet au bureau central était affecté à cet effet.

En 1760, la petite Poste (distribution des lettres postées à Paris pour Paris) commence à fonctionner avec le bureau central (rue Plâtrière), 9 bureaux de quartier et 541 boîtes aux lettres. Très vite, les locaux deviennent trop petits, vétustes, inconfortables et insalubres. Leur démolition et leur reconstruction deviennent une nécessité.

Il faudra pourtant attendre mars 1878, pour que le Ministère des Travaux Publics charge l'architecte, professeur à l'école des Beaux-Arts, Julien Guadet, de se mettre à la disposition du Ministre des Postes et Télégraphes : Adolphe Cocheury. La construction de l'Hôtel des Postes de Paris à la fin du 19^e siècle est l'un des projets les plus importants de la 3^e et nouvelle République.



Hôtel des postes de Paris, fin XIX^e siècle

Comment se sont déroulés les travaux ?

J.R. : Léon Say ministre des finances et De-Freycinet ministre des travaux publics présentent donc un projet de loi à la chambre pour la reconstruction de l'hôtel des Postes et le réaménagement du quartier. Le nouvel hôtel des Postes occupera son ancien emplacement : l'hôtel d'Armenonville, augmenté d'une partie du quartier environnant. De plus, une convention entre l'État et la ville de Paris prévoit l'élargissement de la rue Jean Jacques Rousseau (ex rue Plâtrière), percement de la rue du Louvre et de la rue aux ours (rue Etienne Marcel). La chambre adopte le projet par 458 voix sur 459 votants et le sénat à l'unanimité de ses 244 votants.

En janvier 1880, commence dans la cour du Carrousel la construction des bâtiments provisoires destinés à remplacer l'Hôtel des Postes. Dans la nuit du 8 au 9 août, l'hôtel des Postes déménage Place du Carrousel. Commencé à huit heures du soir, le transfert est achevé à l'aube. Le déménagement s'est effectué à bras d'hommes et à l'aide de charrettes pour ne pas gêner la distribution du lendemain. Le service ne sera pas interrompu.

En septembre 1880, les travaux de démolition et de reconstruction démarrent sous la direction de l'architecte Julien Guadet. Livré en 1886, l'hôtel des Postes n'est inauguré officiellement que le 17 juillet 1888. Ce délai est dû non seulement aux retards accumulés dans l'achèvement de la rue du Louvre, mais aussi au problème technique des montecharges. Ce bâtiment en forme de trapèze rectangle, dont le côté le plus long, donnant sur la rue Etienne Marcel, mesure 123,50m, s'élève sur 4 étages et la superficie avoisine les 4 hectares. Les ateliers Eiffel auraient participé à sa construction.

Le prix de revient définitif de l'hôtel des Postes aura été de 32 millions de francs, somme considérable pour l'époque. Il devient bientôt le lieu de la modernité technique française : grâce à la construction d'ascenseurs hydrauliques ; à l'installation de machines à vapeur qui alimentent le réseau de télégraphe pneumatique parisien ; au rôle de la lumière (2 hectares de vitres), aux conditions d'accueil et de travail. N'oublions pas le sous-sol qui comportait des écuries pour les 200 chevaux qui constituaient alors les attelages des véhicules utilisés pour le transport des sacs postaux et des facteurs sur leurs quartiers de distribution. Il sert de modèle de référence pour la politique de la construction des hôtels des Postes.

Dans les années plus récentes, d'autres travaux ont-ils eu lieu ?

J.R. : En 1962 et 1963, le ravalement des façades et la réfection complète des charpentes et des toitures, puis en 1965 la grande salle du public des guichets sera à son tour rénovée et comportait 22 guichets et un escalier monumental conduisant à deux entresols partiels créés l'un pour les cabines téléphoniques, l'autre pour le salon philatélique. Fin des années 70, le bâtiment abritait en plus des divers services de la Recette principale : le service des emprunts PTI, divers services de la direction des Services postaux de la région parisienne (ex : la bibliothèque), un atelier de force motrice des tubes pneumatiques, des services et des ateliers de la direction du matériel et de transport, l'école de tri, un cabinet médical, le bureau de l'assistante sociale et ceux de la mutuelle générale, une cantine, une coopérative, un foyer des jeunes et divers appartements. Trente ans plus tard, nous sommes bien loin de cette réalité là.

Paris Louvre, c'est un bâtiment historique, mais c'est aussi celui de nom-

breuses luttes à commencer par la Commune de Paris. Qu'en est-il exactement ?

J.R. : La Commune, voilà le moment le plus mal connu, le plus colporté de notre histoire, un épisode passé presque immédiatement dans la légende et riche d'enseignements pour les 140 années qui vont suivre. Paris⁽¹⁾ à l'assaut du ciel⁽²⁾, les communards vont réinventer une nouvelle forme de société et s'engager hardiment vers l'avenir. Parmi eux, Albert Theisz⁽³⁾, le petit bonhomme aux cheveux safran, directeur des Postes sous la Commune, qui écrivait :

« Je préfère au parti des honnêtes gens de Versailles, celui des vaincus de la Commune ». On retrouve Albert Theisz le 30 mars 1871, alors que l'administration des Postes désertait l'hôtel de la rue Jean-Jacques Rousseau. Nommé illico-presto directeur des Postes, Theisz fait aussitôt occuper les lieux par le 80^e bataillon des Fédérés. Mais il est déjà trop tard. Beaucoup de documents et une partie du personnel ont disparu. De plus, les caisses sont vides.

Theisz rassemble alors autour de lui une équipe d'hommes capables, intègres et faisant appel au dévouement du petit personnel, il réussit à remettre en marche en 48 heures les services de levée et de distribution à l'intérieur de Paris et en proche banlieue. Il crée un conseil des Postes, ayant voie consultative, uniquement composé des membres du personnel. Les traitements du petit personnel sont augmentés et il fait supprimer une tournée de facteur pour alléger la journée de travail. Après la chute de la Commune, il part en exil à Londres. De retour en France à la suite de l'amnistie de 1880, il meurt le 10 janvier 1881.

1906 - 1909 : le phénomène gréviste est nouveau dans une administration d'Etat où il est d'ailleurs « illégal », tout comme le droit syndical. Mais à Paris Louvre, c'est dès 1899, qu'un premier mouvement important a lieu. Qu'en est-il ?

J.R. : Le 16 mai 1899, le Sénat refuse une augmentation des traitements des facteurs, la catégorie du personnel dont les salaires sont les plus bas. Malgré les appels du sous-secrétaire d'Etat Maugeot, plus de 1500 facteurs se mettent en grève. La réponse gouvernementale inaugure une méthode : 27 révocations, des dizaines de déplacements d'office et recours à l'armée pour faire le travail des postiers. La grève ne dure pas mais trouve un certain écho dans les milieux socialistes.

L'apogée de l'année 1906 s'explique par la mobilisation lancée pour la journée de huit heures, mais aussi et surtout par de multiples conflits locaux touchant toutes les corporations. Le personnel de la recette principale était-il dans la grève ?

J.R. : Le mercredi 11 avril, 600 facteurs d'imprimés décident la grève à 6h du matin. L'après midi, le nombre de grévistes est estimé à 1500. Puis le lendemain la grève s'étend aux facteurs de lettres, aux chargeurs de la RP et aux jeunes télégraphistes. Pourtant là aussi, le conflit va s'enliser. L'isolement des fac-

teurs, dû pour beaucoup à la politique de division catégorielle menée par l'administration, montre la difficulté d'un large rassemblement du personnel des PTT.

Et en 1909 ?

J.R. : Centre nerveux du dispositif postal dans la capitale, la R.P. emploie 900 agents dont 750 au tri et à l'acheminement, les autres étant aux guichets et services annexes. S'y ajoutent plus de 700 sous-agents, les facteurs qui assurent la distribution. Sur les 900 agents, le 17 mars en fin de journée, 550 étaient en grève : le courrier originaire de Paris et de sa banlieue ne part plus, ni vers la province, ni vers l'étranger. Les liasses s'entassent, les corbeilles en osier débordent, les sacs postaux s'amoncellent partout et... le gouvernement envoie une fois encore la troupe pour effectuer le tri. La cause de cette agitation est le sous-secrétaire Julien Simyan, aussi antipathique aux parisiens qu'il peut l'être à ses employés. Il sera d'ailleurs mis à l'écart très rapidement.

Changeons d'époque et arrivons à celle de la seconde guerre mondiale et de la Libération de Paris

J.R. : Commençons par rendre hommage à Paul Vaguet et Henri Basile, facteurs sur le 2^e arrondissement, sans oublier les 39 autres postiers de Paris Louvre morts pour la France et dont le nom est gravé sur la plaque commémorative au guichet de la Recette Principale (tous les 25 août, la CGT de Paris Louvre commémore leur souvenir en déposant une gerbe, après avoir lu un discours). Dès le 15 août 1944, l'ordre de grève est lancé dans les PTT par le comité de grève. Le 19, 2000 employés des PTT réunis à la Recette Principale formulent leurs revendications et, dans l'enthousiasme, affirment leur volonté de poursuivre la Libération complète de Paris et de sa banlieue.

Plus près de nous, il y eut la grève de 1974. Que peux-tu nous en dire sur le déroulement de celle-ci à Paris RP ?

J.R. : Du 17 octobre aux 2 décembre 1974, le personnel des PTT a réalisé la plus longue grève de son histoire syndi-

cale. Les revendications portaient sur de meilleurs salaires, un indice minimum à 150 et la défense du service public. La grève est votée le 22 octobre 1974 à 8h du matin à Paris RP (lire la chronologie de cette grève à Paris RP dans « la Grande Secousse » publiée par l'IHS). Le 25 octobre, la première réunion de syndiqués se déroule à Paris Louvre. Durant tout le conflit, celles-ci avec un président de séance et un rapporteur rassemblent près de 100 personnes quotidiennement. Il s'agit de populariser la grève. Les postiers et postières de Paris RP l'ont bien compris, le record absolu d'adhésions est révélateur : 42 camarades ont rejoint la CGT pendant le conflit.

IHS : Un bâtiment, une histoire, des grèves, bref de nombreux souvenirs ! Mais aujourd'hui comment empêcher la mise en œuvre des projets de la Poste ?

J.R. : « Ce n'est pas fini » scandaient en 1974 les derniers grévistes. Nous pouvons reprendre à notre compte ces paroles. Cette entreprise de démolition n'est pas irrévocable. Ce bâtiment est toujours classé. Il n'appartient donc pas à la Poste, mais à la Nation. Il est donc du devoir du gouvernement de respecter, de protéger cet immeuble de l'appétit des rapaces. Le 52 rue du Louvre est un bureau de Poste (avec des guichets, la distribution du courrier des 4 premiers arrondissements, une direction, une cantine et divers services annexes, bref au total plus de 700 agents). Il doit rester au service du public, de tout le public et non pas être réduit au rôle de vitrine de la Poste et de sa politique essentiellement financière.

Pour la CGT, il n'est bien sûr pas question de laisser faire. Il y a urgence de porter un coup d'arrêt définitif à cette vaste spoliation, démembrement et bradage de notre patrimoine. Le personnel relèvera-t-il ce nouveau défi, en écrivant une nouvelle page de la très riche histoire de Paris RP !

(1) Albert THEIZP
Georges Frischmann-Fédération CGT-
PTT-1993 : 10 euros



Août 1948, hommage à Paul Vaguet

Service Public... Quand tu nous tiens !

Dans le précédent Relais, un compte rendu de la soirée de l'été 2011 a été présenté par D. Ledoux. Pour tenir compte de l'actualité, nous avons jugé opportun de publier cette conférence dans son intégralité. En effet, S. Lottier y aborde d'une manière originale et très fouillée, les origines et le contenu du service public. Avec le compte rendu du CTP de 1985 qui complète cette conférence, notre souci est d'aider nos lecteurs, les syndiqués et militants de notre organisation, dans les débats qui vont animer la vie publique durant plusieurs mois. Pour l'IHS, il s'agit de mettre l'Histoire au service du présent.

Le Relais

Les racines du service public : Contribution à la campagne "Service public" de la CGT⁽¹⁾

Cette contribution se fera en deux temps :

- Les racines du service public en général,
- Les particularités PTT.

Nous allons essayer de nous diriger vers la genèse des services publics, chercher au loin leurs racines avec l'objectif d'aider à mieux appréhender la réalité d'aujourd'hui et s'interroger sur leur avenir au moment où le capitalisme s'installe dans une crise systémique.

La question des services publics est à la fois vaste, complexe et d'une brûlante actualité.

Vaste, parce qu'elle est un point chaud de la contestation de la politique actuelle, non seulement en France mais dans le monde. C'est même un point de convergence offensif puisqu'elle sert à la fois à critiquer la marchandisation, la rentabilité financière, l'explosion des inégalités et la mondialisation libre échangiste.

Complexe, parce que le monde bouge, la société française bouge dans un contexte politique où l'on assiste à un jeu de massacre des services publics sans qu'il y ait consensus sur les réponses à donner.

D'une brûlante actualité, puisque la CGT a lancé une campagne au début de l'année 2011, qui devrait, en s'appuyant sur un "pacte du service public", se concrétiser par des actions d'ampleur nationale.

Cette actualité va prendre dans les semaines et les mois qui viennent de nouvelles dimensions, avec la campagne pour l'élection présidentielle. La fédération a donc eu la pertinence de proposer cette conférence.

Conformément à la vocation de l'IHS, cette conférence n'a de sens que si elle répond à un double objectif :

- Elle doit s'inscrire dans le cadre d'une démarche de recherche historique, étant entendu que l'analyse de la situation actuelle relève uniquement de la fédération.

- Dans ce cadre, ce choix ne peut être efficace que si nos recherches d'une part, l'analyse des problèmes actuels et l'action fédérale d'autre part, s'épaulent.

Nous nous proposons donc de rester sur le terrain de l'histoire et de tendre, à partir de là, à apporter un éclairage sur les rapports entre les services publics et la question sociale. A vous ensuite de juger si cette conférence est un coup d'épaule positif pour la campagne de reconquête du service public engagée par la CGT. Pour ma part, je préfère "conquête" car on ne reviendra pas en arrière, d'autant plus que le service public du 20^e siècle avait ses limites et que l'objectif est de mieux faire, pour répondre aux besoins nouveaux qui se manifestent.

Ceci dit, venons au cœur du sujet.

Pour bien connaître le service public, il faut savoir d'où il vient. Pourquoi il est là ? Pour répondre à quels besoins ? Et ensuite se poser la question : a-t-il un avenir ?

D'où vient-il ? Quelles sont ses racines ?

Certains parlent des prémices du service public au 12^e siècle, d'autres à l'époque de la royauté des Bourbons à la fin du 16^e, ou encore au début du capitalisme, avant la révolution de 1789. D'après mon ami René Bidouze, la doctrine qui fonde la notion du service public "à la française" (je reviendrai sur ce qualificatif) a été "élaborée par une génération de juristes prestigieux à la fin du 19^e siècle".

1. Ce texte relève d'une conférence faite le 25 août 2011

Tout cela est une approche franco-française. Si on y regarde de plus près, c'est quelques dizaines d'années avant que l'idée de service public se développe, elle est concomitante avec la première révolution industrielle en Angleterre.

Car si des juristes ont élaboré une doctrine, c'est bien à partir du réel que leurs idées ont germé. Et ce réel, c'est l'exploitation capitaliste, qui a pris son contenu et sa forme moderne avec la révolution industrielle anglaise de la première moitié du 19^e siècle.

C'est à ce moment-là, qu'un philosophe idéaliste anglais, Th. Green, développe le concept du "réformisme étatique" appelé aujourd'hui "social libéralisme". C'est une école de pensée défendue par des économistes. Elle traversera la fin du 19^e siècle et le début du 20^e jusque dans les années 1970. Ces économistes sont, en particulier, partisans de l'intervention de l'État pour réguler les excès du capitalisme et proposent un éventuel déficit de l'État pour relancer la machine et développer l'emploi. Après la grande crise de 1929 John Maynard Keynes sera le plus célèbre de ceux-là. Certains préconisent aussi un secteur public afin de limiter les inégalités sociales. Tout cela dans le cadre du capitalisme, pour le rénover et non pour le remettre en cause.

C'est à partir de ce bouillonnement d'idées, venant du réel, de l'exploitation, que plancheront nos juristes à la fin du 19^e siècle, pour essayer de faire jouer un rôle progressiste à l'État en France.

Mais c'est l'Angleterre, qui est en pointe sur ce sujet, notamment dans les collectivités locales où des programmes radicaux de socialisme municipal sont expérimentés dans quelques grandes villes dont Londres. Ce pays jouera aussi le rôle de précurseur, dans le domaine de la recherche d'associations ouvrières capables de résister à cette exploitation.

G. Frischmann raconte, dans son histoire de la Fédération, que les postiers français sont marqués par une grève des télégraphistes anglais le 21 octobre 1871 à Manchester, suivie de la création d'une association professionnelle qui allait s'élargir à l'ensemble des postiers anglais. « *Cela donne des idées aux postiers français. Ils s'interrogent : pourquoi pas nous ?* Bien des années après, lorsqu'ils créeront leur association, nos postiers tiendront aussitôt à rendre hommage à leurs camarades anglais. »

Ainsi le concept – service public – est né du besoin d'une réponse citoyenne et collective à l'exploitation capitaliste. C'est une recherche, dans le cadre de cette exploitation, de moins d'exploitation et de plus d'égalité.

Réponse citoyenne et collective pour exiger plus d'égalité concernant le public appelé "usager". Les riches comme les pauvres doivent, à égalité, recevoir du courrier, pouvoir apprendre, être soignés, être jugés etc.

Réponse citoyenne et collective aux dégâts du profit, pour moins d'exploitation du personnel, en exigeant, par le canal d'organisations syndicales, des garanties collectives en matière de statut, salaire, conditions de travail...

C'est dire que tant que le système capitaliste existera, le service public sera l'objet d'un enjeu de classe, comme le confirme son histoire. Son champ d'intervention, sa qualité, son devenir dépendront du rapport de force entre le capital et le travail ! On remarquera qu'il ne remet pas en cause le capitalisme, il en limite seulement les dégâts.

Certes, étudier cette période d'émergence du service public ne donne pas de certitude sur son devenir. Mais, aussi vrai que le libéralisme casse le collectif, prône l'individualisme, il est aussi certain qu'il porte avec lui sa propre contestation. C'est au mouvement social, donc au syndicalisme, c'est-à-dire *au collectif*, de transformer cette contestation en luttes !

Le concept du réformisme étatique

Je reviens au concept de "réformisme étatique", car il a fait l'objet d'une controverse récurrente depuis le début du 20^e siècle entre un ancien communiste, Paul Brousse, qui défend un programme réformiste à peine différent du socialisme "municipal" anglais (dont j'ai parlé précédemment). Il développe l'idée "*qu'en transformant les industries en service public, l'État-patron cesserait d'être un État bourgeois et le socialisme serait réalisé*".

Jules Guesde, dont notre histoire se réclame, répondra que "*l'État ne représente pas l'ensemble des intérêts publics... il défend quelques intérêts. Derrière la fiction impressionnante du droit public, l'État, c'est quelques hommes ; les gouvernants, les hommes d'un parti, d'un intérêt, d'une classe*". Et Lénine, parlant des services publics, écrira dans "*l'État et la révolution*", en 1905 : "*les simples travailleurs, accablés de besogne et affamés, y restent toujours soumis à la même bureaucratie bourgeoise*".

Cette polémique en France se prolonge en Allemagne avec Marx et Engels qui défendent Jules Guesde, bien qu'ils critiquent "*son verbiage révolutionnaire*".

Donc étatisation ne veut pas dire socialisation ! Ce sont deux conceptions fondamentalement différentes aussi bien dans le syndicalisme que dans le politique. Elles font clivage entre ce que l'on appelle au 20^e siècle les réformistes nommés "*possibilistes*" et les révolutionnaires nommés "*collectivistes*". La bataille est rude à la poste car elle a toujours occupé une place particulière dans le panorama des services publics. Elle est présentée comme un îlot de socialisme dans l'univers capitaliste, un modèle d'entreprise socialiste. Ce qui sera l'une des raisons de l'influence du réformisme dans notre corporation.

Quels critères pour être un service public ?

Avant de poursuivre sur l'histoire, rappelons ce qui doit caractériser le service public "à la française". Je reprends là le texte de la conférence de René Bidouze du 3 mai 2011 à l'Institut d'histoire sociale confédéral. Un service public, c'est une activité d'intérêt général qui transcende (*dépasse, en étant supérieur*) les intérêts privés. Cela impose des obligations :

- Le principe de continuité du service sous l'autorité de l'État, et la satisfaction des besoins des usagers. C'est l'essence même du service public reconnu dans les constitutions de 1946 et de 1958.

- Le principe d'égalité des usagers est la deuxième notion fondamentale qui s'identifie à celle de la neutralité du service public.

- Le principe de l'adaptabilité exprime l'obligation pour le service public de s'adapter aux évolutions des besoins jugés essentiels à tel ou tel moment. Ce qui implique la modernisation, l'extension ou la limitation du périmètre du service. Là se trouve naturellement la politique sociale qui doit être en référence à la qualité des services rendus. C'est donc là le cœur de l'action syndicale.

Il est bien clair que si le pouvoir ne se porte pas garant de ces obligations, le sens de l'intérêt général s'affaiblit, c'est donc le service public qui s'affaiblit.

Retour à l'Histoire

Revenons à la fin du 19^e siècle. C'est le moment de l'expansion de la première révolution industrielle et du capitalisme en France. Dans ce contexte, va émerger, sur une période d'une trentaine d'années, le concept du service public, à partir d'une démarche à la fois progressiste et conservatrice. Progressiste, parce qu'elle vient, comme en Angleterre, d'esprits sensibles aux criantes inégalités de l'époque (certains romans de Zola). Ils mesurent les agressions du capitalisme florissant, l'ultra libéralisme, l'individualisme débridé de l'époque (déjà). Ils entendent les voix des luttes syndicales (la CGT voit le jour en 1895) et pensent que l'État, même s'il est bourgeois, doit être au service des citoyens avec de réelles et substantielles avancées sociales. La lutte des classes en France à cette époque interpelle les philosophes, les économistes, les intellectuels d'avant-garde de France et d'Europe. L'un d'eux, Engels, dira que *"la population de Paris combine comme aucune autre la passion du plaisir et celle de l'action historique"*. Un autre, Arnold Ruge, estime que *"Paris est le grand laboratoire où l'histoire mondiale se forme et prend sa source. C'est à Paris que nous connaissons nos victoires et nos défaites"*. Et pour Marx, la France a *"de la dynamite politique entre les mains"*. Ce qu'il appelait avec enthousiasme *"le chant du coq Gaulois"*. Une anecdote, si c'en est une,

l'écriture du manifeste du parti communiste a été décidée autour de chopes de bière au Café de la Régence à Paris en 1844. Certes il y a eu le 2^e Empire (1852/1870), mais précédé par les révolutions de 1789, de 1830, de 1848 et suivi par la Commune de Paris (1871). Toutes les quatre sont porteuses des concepts de citoyenneté et d'égalité.

Le service public n'est-il pas l'outil qui peut concrétiser ces concepts de citoyenneté et d'égalité ? N'est-il pas celui qui peut redistribuer de façon la plus égalitaire la plus value créée par les salariés, et cela dans tous les domaines de la vie sociale ?

Je disais une démarche progressiste et conservatrice.

Conservatrice parce que l'État bourgeois de la 3^e République pense se servir des services publics pour intégrer le maximum de citoyens au système économique et social. Les faire participer à leur propre exploitation ! D'où par exemple, le rejet par la CGT en 1907 du projet de statut des fonctionnaires jugé comme étant "un statut carcan".

Toutefois, en positif et de loin, on peut dire que si des penseurs du siècle des lumières ont ouvert les portes de la révolution de 1789, des penseurs et des juristes de la deuxième moitié du 19^e et du début du 20^e siècle ont ouvert les portes au service public, et en même temps libéré des espaces au mouvement social.

Après la première guerre mondiale

En 1918, les avancées et les reculs du service public vont être liés à l'évolution de la société, des technologies, aux besoins jugés essentiels, aux luttes syndicales et politiques, aux résultats des élections législatives, à l'évolution des idées socialistes, au rôle et aux responsabilités que prendra l'État. En dernier ressort, liés au rapport de force entre le mouvement social et l'État. Des sociétés d'économie mixte à capitaux publics et privés voient le jour, pour l'utilisation de l'énergie hydraulique, l'aménagement du Rhône, l'approvisionnement de la France en pétrole. L'intermède du Front populaire, en 1936, permet lui aussi des avancées, par exemple, la création de la SNCF en 1937 regroupant les services ferroviaires exploités depuis près d'un siècle par des compagnies privées dont l'État détenait 51 % des actions, ou bien encore l'Office national du blé, la restructuration de la Banque de France, la Caisse nationale des marchés de l'État. Les PTT restent une administration d'État. Soulignons que la révolution d'octobre 1917 en Russie va installer un socialisme étatique par excellence. Ce sera une référence pour les combats de la CGTU (1922/1936) qui auront des répercussions sur la conception du service public dans la CGT, y compris après la guerre.

Pourquoi le service public et son qualificatif : "à la française" !

On le qualifie souvent ainsi, en prenant même un certain plaisir à le dire ; mais sait-on toujours de quoi il retourne, et surtout pourquoi et comment se différencie-t-il des autres conceptions ? C'est d'autant plus important que ce qualificatif est déterminant pour comprendre la situation actuelle en France et son possible devenir.

Il serait bien présomptueux de cerner toutes les réponses. J'en retiendrai quatre :

- La Palice dirait : puisque nous sommes en France, le service public est français, comme il est anglais en Angleterre. Abandonnons cette réponse.

- Plus sérieusement, on peut penser que les différentes conceptions sont liées à la géographie, à l'histoire, par exemple les institutions sont centralisées en France, fédérales aux États-Unis. Mais aussi à un ensemble complexe de données politiques, économiques, sociales, culturelles et de "multiples autres facteurs", comme le dit René Bidouze dans sa conférence déjà citée.

Justement, c'est dans les multiples autres facteurs que j'ai trouvé d'autres réponses qui me conviennent mieux.

- Le service public en France prend le qualificatif "à la française" parce que c'est en France que la lutte, qu'elle soit économique, politique, ou idéologique, pour l'imposer, pour le pérenniser, pour élargir son champ d'intervention, est la plus ardente, donc la plus féconde. Il a une base historique qui s'est enracinée lors des grands moments de notre histoire.

- L'autre réponse, qui n'est pas étrangère à la première, est développée dans un livre du philosophe Tony Andréani, professeur émérite de sciences politiques. Je vous la donne : "*on oppose souvent, dit-il, les services publics à la française, aux "public utilities" des pays anglo-saxons. Au fondement de cette distinction il y a deux conceptions différentes de la démocratie : une conception républicaine qui met l'accent sur l'unité politique de la nation (on retrouve là les fondements de la Révolution française) et une conception plus libérale, qui voit plutôt la nation comme une conjonction d'intérêts particuliers, organisés au sein d'une société civile qui ne délègue à l'État que des tâches limitées d'intérêt général, si possible concédées à des organismes privés*". Ce qui fera dire à Marcel Paul lors de la difficile nationalisation du gaz et de l'électricité en 1946 : "*pas de nationalisation à l'anglaise*" (Voir aussi les traités européens).

Or on sait qu'aujourd'hui, comme l'écrit Ivan Lavallée (Humanité Dimanche 28/7 et 3/8/2011), "*la fusion des technologies de l'informatique et de la communication permet aux transnationales, comme leur nom l'indique, de se passer du cadre national*". C'est dire combien notre conception du service public, qui met l'accent sur l'unité politique de la nation, est mise à mal.

A partir de ces réflexions on comprend mieux :

- Pourquoi la dérégulation, les privatisations, ont d'abord eu lieu, et sans secousse, aux États-Unis, en Angleterre, en Allemagne, pays de culture anglo-saxonne.

- Pourquoi nous avons mieux résisté en France.

- Pourquoi, dans notre pays, il existe comme nulle part ailleurs un débat sur une alternative à la politique de déstructuration des services publics, alternative où le citoyen, par le canal de la démocratie, retrouverait du pouvoir.

- Pourquoi se dessinent des initiatives d'actions comme nulle part ailleurs, même si c'est difficile.

Il y a une assise historique à ce qui se passe en France actuellement, et parions au positif sur ce qui va se passer demain ! On comprend mieux aussi pourquoi Henri Krasucki, au début des années 1980, développait l'idée que "*la qualité des services publics d'un pays permet de mesurer la qualité de sa politique sociale et son degré de civilisation*".

1945-1946 : le service public à la française

Si l'on sait, que pendant plus d'un siècle la France a été à la fois républicaine et ultra libérale, on peut dire avec Tony Andréani que "*c'est à la Libération, sous l'impulsion du Conseil National de la Résistance, lorsque s'est concrétisé l'apparition ou le développement d'importants services publics*" que cette conception "*à la française*" des services publics a pris une dimension telle que l'on a pu la théoriser comme étant un choix de société à tendance sociale et égalitaire. "*La France a la passion de l'égalité*" disait Tocqueville au moment de la Révolution de 1848. Sarkozy ferait bien de s'en rappeler. Pour Andréani, "*ce choix politique est fondateur, qui s'inscrit même dans la constitution*". Il se plaît à citer le 6^e alinéa du préambule des constitutions de 1946 et 1958 : "*Tout bien, toute entreprise dont l'exploitation a ou acquiert le caractère d'un service public national ou d'un monopole de fait doit devenir propriété de la collectivité*".

Les privatisations seraient donc anticonstitutionnelles ?

Cet alinéa reflète le contenu des discours du général de Gaulle pendant la guerre, à Alger, et le choix du Conseil National de la Résistance en 1944, dont on oublie souvent de souligner qu'il rassemblait des hommes de tendances très diverses, allant des communistes aux chrétiens démocrates.

Après la guerre

Le rôle de l'État pour relever les pays va être déterminant, que ce soit en Angleterre, en Suède, en France, avec sa particularité ! Nous

allons assister à de nombreuses nationalisations (du jamais vu) et à l'extension du "secteur public", qu'il ne faut pas confondre avec service public. Le secteur public, qui peut être aussi service public (voir EDF, GDF), est dans le domaine de la production, le "service public" dans celui des services à la population. Il peut aussi intervenir dans la production, par exemple par le pilotage de la recherche et de l'industrie (exemple les PTT avec le CNET) officialisé par un décret du général de Gaulle en 1945. L'un épaula l'autre. Les PTT, en étant à la fois administration, donc un service pour la population, et en même temps ayant un caractère industriel et commercial, occupent une situation ambiguë sur l'échiquier économique. On en reparlera dans la 2^e partie. Au plan national, après la guerre, notre économie est mixte : public-privé, avec un contenu social fort. Toutefois, c'est le critère du taux de profit qui reste le principal régulateur. Mais, il y a un manque à gagner pour le capital et cette situation donne des idées aux salariés pour "un autre monde". Le capital n'est pas dupe ! Il ne peut pas laisser faire, c'est son devenir qui est en jeu. Les États-Unis, pays capitaliste par excellence, sortent renforcés de la guerre. Certes ils nous ont libérés, mais ils restent présents sur notre sol national, nous sommes donc sous leur tutelle. La politique du CNR va être mise à mal par le plan Marshall et la guerre froide.

La reprise en main du capital

Le traité de Rome en 1957 est fondateur de la "concurrence libre et non faussée" c'est-à-dire la libéralisation des marchés en Europe. C'est une réponse du capital à l'extension de la propriété publique de 1945/1946.

Après une courte période, au début de la V^e République gaulliste (1958/1969) qui très vite sombre dans le libéralisme "cette curieuse adaptation du gaullisme [rappelons nous les discours de de Gaulle en 1944/1945] au libéralisme", dira l'écrivain Jean d'Ormesson. On connaît sous des formes diverses, y compris pendant les présidences Mitterrand (1981/1995), des offensives libérales allant toutes dans le même sens : affaiblir les services publics, s'attaquer aux statuts des personnels, dénationaliser, privatiser, pour arriver à un secteur public ne jouant plus ni un rôle moteur dans l'économie, ni un rôle de référence sociale. Pour se donner bonne conscience sans doute, en 1992, le gouvernement publie une "charte des services publics" alors qu'il fait voter le traité de Maastricht qui renforce le concept de l'économie de marché. Dans la foulée les traités d'Amsterdam (1997), de Nice (2001) et après le rejet d'un traité constitutionnel en 2005 par la France et les Pays-Bas, le traité de Lisbonne, en 2007, va conduire à l'accélération des privatisations et à la déstructuration de tous les services publics. Les directives européennes vont, en même temps, appliquer, voire précéder les traités, pour réduire les prérogatives des services

publics. Par exemple l'introduction de la notion de "service universel" dans le Livre Vert des télécommunications, en 1987, a pour objectif de libérer du monopole tous les services nouveaux liés aux nouvelles technologies. Le fameux comité technique paritaire ministériel du 19 décembre 1985 avait précédé l'événement, le gouvernement adaptant les structures à la déréglementation, passage obligé pour la séparation et la privatisation. Seule la CGT a voté contre.

Les résistances et propositions pour une alternative

Ces offensives ont connu des résistances importantes où la CGT a joué un grand rôle. Par exemple, le 18 mars 1963, une grève de tous les services publics, à laquelle se sont jointes plusieurs branches du privé, a rassemblé, d'après les syndicats, 6 millions de grévistes. Le 29 septembre 1964, les fédérations du secteur public et nationalisé réunies avec le bureau confédéral décident de constituer un comité d'action chargé de coordonner les actions de ce secteur. Le 25 mai 1973 dans les PTT, c'est une grève unitaire de 120 000 grévistes considérée comme la 1^{re} grève sur le seul mot d'ordre : défense du service public. Dans le même mois, se tient une journée d'étude des fédérations UGFF, PTT, Services publics (les communaux) et de la Santé, sous l'égide du bureau confédéral, présidée par Georges Séguy. Elle ne sera pas étrangère à la journée interprofessionnelle du 19 novembre 1974, lors de la grève des PTT. Notons encore les assises nationales pour la défense du service public en octobre 1976. Le 16 mai 1977, une journée d'étude sur la crise et ses répercussions dans le secteur public, avec un panel de propositions. On constate qu'après 1981, ce fut plus difficile de tenir des réunions interprofessionnelles.

Je ne sais pas si l'histoire pourra corriger ce constat, mais lors des dernières journées d'étude de l'Institut confédéral, en mai 2011, avec François Duteil, ancien secrétaire général de la fédération CGT - Mines - Énergie et aujourd'hui président de son IHS, l'idée nous est venue d'examiner la possibilité de tenir, avec l'Institut confédéral et avec d'autres instituts, tel celui des cheminots, et avec les fédérations concernées si elles le désirent, un colloque sur « les fondements et les mécanismes de la privatisation des services publics » pendant une période à définir. Affaire à suivre !

Quelques particularités PTT

- La Poste est constitutive de la Nation, on l'a bien vu avec le vote citoyen contre la privatisation en 2009. La Poste a pris un caractère national sous Louis XI. Or Louis XI est le roi, qui a lutté contre les seigneurs féodaux pour l'unité du pays. Il va développer la Poste pour communiquer avec toutes les provinces, créer une véritable toile d'araignée et, en retour, avoir des informations. La Poste est un service, qui aide à

faire circuler les idées. A ce titre, elle a le caractère unificateur et progressiste de l'échange. Soulignons aussi que c'est le premier service public marchand. Marchand dans le sens où l'on paie le service autrement que par l'impôt.

Il est intéressant de constater historiquement que la Poste, donc la communication, se développe (bureaux de poste dans toutes les communes), lorsque le pays se développe et que le pouvoir est libéral dans le sens progressiste du terme. Par contre, elle stagne ou régresse lorsque le pays est en crise et si le pouvoir devient plus autoritaire et cela dans tous les pays.⁽²⁾

Quelques exemples :

En négatif : la Poste aux États-Unis, fondée en 1775 par Benjamin Franklin, a fermé l'année dernière 3700 bureaux, supprimé des dizaines de milliers d'emplois, veut distribuer le courrier 5j/7 au lieu de 6j/7 etc. Voir ce qui se passe en France aujourd'hui.

En positif : L'Angleterre, en 1840 c'est l'époque victorienne, elle est à son zénith. Le capitalisme est florissant, l'exploitation aussi ! Décision du timbre unique à la distance. En France, en 1848, c'est la révolution, même chose, timbre unique à la distance. Ce qui fait dire à G. Frischmann : *"Les Postes prennent ici leur aspect moderne"*. En Russie : 1890, tsar libéral, la Poste se développe etc.

Remarquons aussi que dans les grandes villes, la poste centrale est souvent installée dans des locaux du patrimoine à l'architecture prestigieuse, c'est un bâtiment qui symbolise la République. Aujourd'hui, ils vendent le patrimoine !

• Si la volonté politique existe, celle-ci peut imposer ses choix aux puissances économiques et financières.

– A son commencement, le téléphone était privé, comme aujourd'hui géré par plusieurs sociétés dont l'une, *"la société des téléphones"*, était dominante. En 1889 – rappelez-vous à la première partie de la conférence –, 1889 la 3^e République, ses contradictions, les juristes prestigieux etc. En 1889 donc, le gouvernement décide la nationalisation de la société des téléphones. Résistance si forte qu'il a fallu faire appel à la police, pour déloger de certains centraux le privé et installer des cadres venant de la poste, qui gérait déjà le télégraphe. On peut penser qu'une certaine primauté de la poste, pour gérer le téléphone jusque dans les années 1960, vient de là !

– En 1923, loi sur le budget annexe (budget des PTT séparé du budget général). On a dit que c'était pour libérer les PTT du budget général de l'État et du ministère des finances ! En vérité l'objectif, avec le développement du téléphone, était de donner un caractère industriel et commercial aux PTT. On peut dire que c'est à partir

de 1923 que la notion de marché va se développer. Toutefois, comme souvent dans une loi, il y a les effets négatifs et positifs. La loi de 1923 est un pare-feu aux tentatives de privatisation et évite, jusqu'en 1990, la séparation.

– Ces structures solides, l'après deuxième guerre mondiale ne les ébranlera pas, mais elle ne les fera pas non plus évoluer.

Là commence notre livre d'histoire de 1945 à 1981... où vous retrouverez un maximum de détails (608 pages).

Conclusion

On peut retenir que, de 1945 à 1960, la défense du service public ne passe pas par la sauvegarde des structures mais par l'exigence de moyens pour le développer, notamment dans le téléphone, et la satisfaction des revendications. Dès 1960/62, nous dénonçons l'emprise des trusts de la téléphonie, les super bénéficiaires qu'ils réalisent sur le dos du service public (*PTT vache à lait des trusts*) ne suffisent plus à ces trusts. Il faut ouvrir la porte à la séparation Poste et Télécoms, passage obligé pour la privatisation. Les luttes syndicales retarderont l'échéance de 30 ans.

Ces luttes, en elles, portent celles d'aujourd'hui pour la conquête du service public de la communication du 21^e siècle. Ainsi l'histoire rejoint le présent et peut contribuer à la recherche d'une alternative rassembleuse dont nous parlions au début de cette contribution.

Archives consultées

- Histoire de la fédération CGT des PTT 1672/1946, de Georges Frischmann.
- Engels, le gentleman révolutionnaire. Tristan Hunt – éditeur Flammarion 2009.
- Conférence de René Bidouze du 3 mai 2011 – IHS CGT.
- Dix essais sur le socialisme du 21^e siècle – Tony Andréani – Le Temps des Cerises 2011.

Autres lectures diverses

- De nombreux articles de la revue "Le Relais" et contributions aux colloques concernant le service public.
- Conférence de Danièle Ledoux "L'année 40, comment on en est arrivé là ?"

2. Colloque sur «La Poste en Europe, histoire comparée du 18^e au 21^e siècle», du Comité pour l'histoire de la Poste en juin 2004.

Privatisation des PTT :

L'étape déterminante du comité technique paritaire ministériel du 19 décembre 1985

D'après le texte de la contribution de Serge Lottier⁽¹⁾ lors du colloque de la FNARH des 12 et 13 mai 2011 à Paris sur le thème : *Postes et télécommunications, entre public et privé, jusqu'en 1990.*

Derrière l'ordre du jour de ce Comité Technique Paritaire Ministériel qui peut paraître anodin *"la réorganisation de l'administration centrale du ministère des PTT"* se révèle un choix stratégique pour le devenir de ce service public.

Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, on pouvait espérer l'arrêt de l'offensive constante, durant le septennat de Giscard d'Estaing, contre l'unité de la Poste et des Télécommunications, verrou contre toute stratégie de dérégulation et de privatisation.

Dès le 2^e semestre de 1981 de nombreuses réunions ont lieu avec le cabinet du ministre, l'administration et les syndicats. Des mesures positives sont prises et s'affirme la volonté de donner un autre sens au service public, que celui de la droite.

Il n'aura pas fallu 2 ans pour que cette politique – il est vrai à contre courant de l'ère ultra libérale et de dérégulation au niveau des EU et de l'Europe – se coule dans ce modèle.

En 1983 le président de la République fait le choix du *"tout Europe libérale"*. Concrètement il va déployer une politique économique répondant aux choix de Bruxelles où, pour ce qui nous concerne, une commission travaille à mettre dans le moule de la déréglementation *"le futur des télécoms"*.

Or la déréglementation est mise en avant, non pas pour protéger, développer les services publics, mais pour les dé-monopoliser et les livrer à la concurrence comme le prévoyait le traité de Rome de 1957 !

C'est dans ce contexte que nous apprenons par une dépêche de l'AFP du 28 novembre 1985 que le ministère a mis à l'étude :

- une modification des structures administratives qui comporte une distinction entre politique industrielle et exploitation du réseau.

- une meilleure utilisation du statut de la fonction publique et une gestion différente du personnel.

- la recherche d'une position consensuelle européenne pour les produits à valeur ajoutée.

La presse ne se trompe pas sur l'enjeu de la réforme proposée. Que ce soit *Le Quotidien (la privatisation à petit pas)*, *l'Humanité (Mexandeau le*

Ministre des PTT branche le privé), *Libération (l'énorme administration des PTT pourrait se scinder en deux)...*

Le Comité Technique Paritaire Ministériel, précédé d'une réunion du conseil supérieur des PTT le 18 décembre, est convoqué le 19 décembre 1985.

Chaque organisation syndicale fait une déclaration préalable dont voici quelques extraits :

Force ouvrière déclare qu'elle *"n'a pas une vision passiviste des PTT qui en ferait une forteresse bien abritée par d'épaisses murailles et protégée par des fossés. Donc renforcer les structures ne vise pas, pour nous, à fermer le pont levis. Mais, à contrario, nous serions farouchement opposés à toute tentative d'en faire une ville ouverte, livrée au pillage. Notre propos est donc d'assurer les verrous nécessaires permettant à notre administration de jouer pleinement son rôle dans l'économie nationale et au personnel d'accomplir leurs tâches, sans que leur avenir social ne soit remis en cause"*. Louable discours ! Mais, de mon point de vue, FO ne se fait pas d'illusion. Fine connaisseuse de l'Europe libérale, puisqu'elle en est un moteur syndical, elle sait où va nous mener la déréglementation européenne.

La CFDT, comme FO, souligne que *"toute organisation qui ne saurait s'adapter dans un monde qui bouge comme le nôtre, est irrémédiablement vouée à l'immobilisme, soit même à sa disparition. Et, dans ce cadre là, notre organisation a toujours été favorable à examiner les modifications nécessaires à un moment donné pour améliorer le fonctionnement du service public, les statuts de personnel..."*. Elle avait précisé dans un tract que *"cette réforme n'est pas la privatisation, n'est pas la séparation Poste/télécom, n'est pas un changement de statut du personnel"*. Toutefois elle soulignait que *"cette réforme n'est absolument pas une garantie contre le démantèlement des PTT, contrairement à ce que laisse entendre le gouvernement"*.

La CFTC, *"constate avec satisfaction que le projet à l'ordre du jour confirme le maintien de l'unité des PTT et préserve le statut du personnel dans la fonction publique"*.

La CGT, dénonce *"le fait que le spectre de la déréglementation est brandi pour mener une offensive de grand style contre le service public et les garanties statutaires du personnel. Ni fatale ni neutre, la déréglementation répond au besoin du capital national et international de se redéployer"*

1. Serge Lottier a participé à ce CTP

pour exploiter directement les activités les plus rentables, du point de vue financier, des réseaux et des services de communication. En créant une Délégation Générale à la Stratégie qui aura tout pouvoir sur la politique industrielle concernant le domaine de la communication, la réforme proposée se donne les moyens d'impulser cette politique... Dans le même mouvement, le redéploiement du capital implique de remettre en cause les garanties du personnel, c'est la création de la Direction des Affaires Communes... elle remplace les structures unitaires-notamment la direction du personnel des PTT, dans la perspective de l'abandon du titre 2 du statut de la Fonction publique et du budget annexe»

Débat et amendements

Ce CTPM va durer 12 heures, sans doute le plus long de toute l'histoire des PTT.

Le ministre, après avoir rappelé les raisons de cette réforme, propose, *«plutôt que de s'attarder à des querelles dépassées, une vision dynamique, offensive et même conquérante, pour faire du ministère des PTT un vaste ministère de la communication»*.

Puis la discussion s'engage article par article.

Sans revenir en détail sur la discussion et la totalité des amendements proposés par les membres du CTPM, retenons seulement quelques points qui nous paraissent intéressants.

Aux accusations du Ministre *«vous êtes contre tout»*, la CGT, bien qu'opposée au projet de réforme, s'investit dans le débat avec le souci d'amender le texte dans l'intérêt du service public et du personnel. Elle va déposer 16 amendements au texte, aucun n'a été retenu !, la CFDT en déposera 13, la CFCTC 6, FO 3 et l'administration 11.

La CGT, soutenue dans un premier temps par FO, demande notamment qu'il soit fait référence aux titres 1 et 2 du statut de la Fonction publique. Le refus du ministre, soutenu par la CFDT, ouvre la porte à de possibles modifications statutaires.

La CGT demande que la DGS se fixe pour objectif la réappropriation dans le service public des filiales. La CFDT soutient cet amendement.

La CGT s'oppose à ce que les directions de la Poste et des Télécommunications définissent séparément les caractéristiques fonctionnelles des emplois, ce qui, de son point de vue, contribuerait à remettre en cause le statut de la Fonction publique.

La Direction Générale des Télécoms (DGT) émet des réserves sur ces amendements, arguant du fait que chaque branche doit pouvoir disposer de certaines latitudes pour gérer le personnel. Bien sûr le ministre ne retient pas ces amendements.

C'est ici que se joue l'avenir de l'unité des garanties du personnel dans le cadre du statut de la Fonction publique.

Enfin la CGT souligne *«qu'il peut y avoir nécessité de s'adapter aux évolutions, mais la déréglementation n'est pas une fatalité, c'est une offensive contre laquelle on peut lutter en renforçant et en développant le service public. En tout cas, il ne faut pas compter sur la CGT pour s'adapter aux évolutions qui consistent à abandonner les intérêts du personnel et du service public. C'est ce que ce projet de décret va permettre»*.

Le débat se termine. Chaque organisation syndicale, tout en restant sur ses positions, souligne les ambiguïtés de certains articles qui, pour la CGT, confortent son opposition à ce projet car il ouvre la porte à la séparation et à la privatisation. Pour les autres syndicats, leur approbation conforte les choix stratégiques du président de la République. L'avenir montrera que ce CTP préparait l'acte unique de Jacques Delors en 1986, qui a débouché sur la dérégulation.

Le projet est mis aux voix

Pour : 24 voix (administration, CFDT, FO, CFCTC)

Contre : 6 voix (CGT)

Le projet de réforme est adopté. Le décret d'application sera publié le 28 janvier 1986 (JO du 29 janvier 1986). Il comportera des modifications qui n'avaient pas été débattues au comité technique ! Une protestation de la CGT restera sans réponse !

Pour conclure Serge Lottier souligne qu'il a lu dernièrement – début mai 2011 – que d'après Jean Pierre Chevènement *«rien ne nous obligeait (en 1983) à adopter complètement le système néolibéral...»* et Pierre Moscovici exprimait *«le sentiment que la gauche n'a pas su de bout en bout rester fidèle à ses valeurs... en accompagnant la libéralisation des marchés financiers et de l'économie»*. Voilà deux réflexions qui concernent le service public des PTT dans la période 1981/1990. Certes on ne refait pas l'histoire mais elle peut nous aider à réfléchir sur le présent et l'avenir !

Documentation

- Le compte rendu du Conseil supérieur des PTT du 18 décembre 1985.
- Le compte rendu du Comité technique paritaire ministériel du 19 décembre 1985.
- La préparation du budget de 1986.
- Le congrès national de Bourges, en octobre 1985, de la fédération CGT des PTT.
- La presse nationale et la presse des organisations syndicales.
- Différents tracts et circulaires.

Une volonté d'ouverture en direction des syndicats de l'Europe de l'Ouest⁽¹⁾

Jean BARTHOLOME, IHS-CGT-Fapt

Au début des années 1980, l'activité internationale était encore marquée par les effets de la scission. La ligne de démarcation était avant tout idéologique et ancrée sur des conceptions différentes du rôle des organisations syndicales dans la société. Le comité exécutif de la CES⁽²⁾ des 12 et 13 juin 1980 justifiait ainsi le refus pur et simple de la demande d'adhésion de la CGT : « *Considérant vos conceptions fondamentales de la société et du rôle des syndicats dans cette société, votre pratique politique et votre affiliation syndicale internationale, le comité exécutif constate qu'à l'heure actuelle, vous ne répondez pas aux critères qu'il a arrêtés, surtout en ce qui concerne les critères fondamentaux. Par conséquent, il est d'avis qu'une adhésion de votre organisation causerait plus de tort à la cohésion interne qu'elle n'apporterait de renforts à l'impact politique de la CES.* » Aujourd'hui, un tel ostracisme peut paraître désuet. Les évolutions politiques intervenues depuis cette période ont ouvert des perspectives nouvelles en la matière. A cet égard, la décennie 1980 a été décisive pour faire évoluer les mentalités, dépasser les a priori et nouer des relations internationales avec des organisations syndicales membres de la CES et de l'IPPT⁽³⁾.

Dans les PTT, la situation était particulière, les relents de scission de 1947, l'attitude résolument anti-CGT de la fédération Force ouvrière, notamment au sein de l'IPPT, a pendant longtemps constitué un frein insurmontable à l'établissement de relations suivies et durables avec les fédérations d'autres pays. Des contacts existaient avec certaines d'entre elles, par exemple la CGSP de Belgique, OME/OTE et OY-ELTA de Grèce, parfois cela se traduisait par une participation à nos congrès, sans pour autant aboutir à des relations bilatérales suivies. La chape de plomb politique évoquée ci-dessus exigeait des efforts constants, une conception aiguë de la solidarité et d'unité internationale pour parvenir, tant bien que mal, à nouer des contacts officiels ou non. L'exemple de nos relations avec nos camarades d'Offenbach, de Francfort

(octobre 1962) et de la région de Hesse est révélateur de notre démarche. Nos relations avec la RFA ne dépassèrent pas ce cadre régional, la direction nationale du DGB des PTT opposant une fin de non-recevoir.

L'unité d'action à l'échelle européenne s'avérait pourtant nécessaire. Les salariés des PTT de la communauté européenne étaient tous confrontés à l'offensive de « libéralisation » visant à saper l'existence des services publics et les acquis sociaux. La fédération, dans une déclaration intitulée *L'Europe ça nous concerne*, relative à la proposition du service public, exprimait sans détour sa démarche unitaire : « *Sur cette base, la CGT est disposée à rencontrer, à débattre, à organiser des initiatives avec tous les syndicats d'Europe. Au delà des différences idéologiques, sur la base de ce qu'est le rôle fondamental d'un syndicat, nous souhaitons contribuer au large rassemblement des salariés des PTT d'Europe. Nous souhaitons adhérer à la Confédération européenne des syndicats (CES) mais, de notre part, il n'y a aucun préalable avec qui que ce soit.* » Avec des avancées tangibles, les premiers effets se firent sentir au cours des années 1980 et s'amplifièrent dans la décennie suivante.

La participation à nos congrès d'organisations adhérentes à la CES (CGSP de Belgique, UGT d'Espagne et un peu plus tard des Commissions ouvrières d'Espagne, des fédérations grecques de la poste et des télécommunications) permit d'ouvrir des espaces de dialogue. Espaces empruntés avec parcimonie par certaines, selon leur degré de résistance ou « d'allégeance » aux mises en garde de la CES et de l'IPPT. Avec la FCT du Portugal, nous décidâmes de proposer une rencontre européenne des syndicats des PTT au cours de l'année 1990, autour de thèmes touchant à l'activité des PTT, aux statuts des PTT, aux droits et garanties des personnels. Répondirent à cet appel les fédérations grecques et la CGSP (fédération belge de la poste), et une première rencontre eut lieu à Montreuil, le 9 février 1990. Les organisations participantes décidèrent la mise en

place d'une commission d'organisation pouvant s'élargir au gré de l'engagement d'autres fédérations nationales et annoncèrent la tenue d'une seconde rencontre en mai 1990, à Bruxelles. Une volonté commune animait les organisations signataires de l'appel ; celles qui étaient adhérentes à la CES s'engagèrent à contacter leurs conseillers pour tenter d'infléchir leurs positions. En réalité, le succès de cette initiative était dépendant de l'attitude du DGB de RFA et, à un degré moindre, des TUC britanniques. L'élargissement ne se concrétisa pas, pour des raisons politiques et non pour des désaccords fondamentaux liés aux objectifs proposés.

La seconde rencontre, à Bruxelles, n'eut donc pas de suite. Elle ne fut pas inutile pour autant, augurant des rapports nouveaux qui se sont institués depuis. De plus, elle permit de raffermir des liens et des coopérations constantes, plus particulièrement avec OME/OTE et OY-ELTA de Grèce. Ce travail en commun avait déjà abouti à l'organisation de deux séminaires, l'un à Courcelle en mai 1987, l'autre à Athènes en octobre de la même année. Quinze militants grecs et dix français y participèrent. Ils confrontèrent leurs points de vue tant sur la situation française que grecque, la modernisation et l'action syndicale, l'histoire du mouvement ouvrier en France et en Grèce. Ce type d'échange, bâti sur le respect de l'indépendance de chaque organisation, sans tabous ni faux-fuyants, est source d'enrichissement. Il permet une connaissance plus exacte du concept de lutte que les travailleurs de chaque pays ont construit au fil de l'histoire et permet de rapprocher les points de vue sans nier les différences.

(1). Contribution pour le colloque de l'institut CGT d'histoire sociale, des 1^{er} et 2 décembre 2004, ayant pour thème « La place et les actions de la CGT dans le monde 1945-2000 »

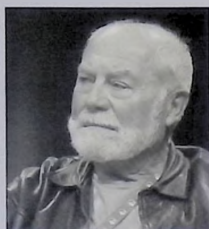
(2). Confédération européenne des syndicats, créée en 1973

(3). Internationale des PTT

Les 22 auteurs du livre d'histoire



S. Lottier



M. Desseigne



P. Lhomme



**A. Gautheron
P. Bourgeois**



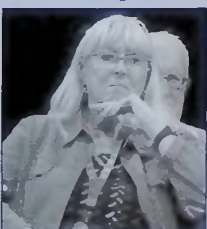
J.C. Lourdez



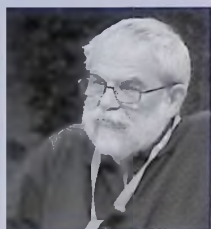
E. Bressol



E. Dupuy



D. Ledoux



M. Gaillard



F. Fustini



P. Zaganiacz



**C. Roche
T. François**



J. Ragonneau



M. Tacet



**C. Sancet
B. Bouche**



R. Guiraud



R. Gilles



M. Pillet



Jean-Louis Balland

Livre d'histoire 1945/1981

L'interview de Jean Magniadas⁽¹⁾ :

« J'ai beaucoup apprécié votre démarche... »

L'HS : Quand tu nous as répondu après avoir reçu le livre, tu nous as dit «...de longue date je porte attention à l'activité de votre fédération». Peux tu nous dire pourquoi cette sympathie ?

Jean Magniadas : Il s'agit bien de sympathie. A la fin des années 1940, mes premières responsabilités à la Confédération concernaient le travail en direction de la jeunesse. L'un des camarades de ce collectif était Pierre Rondière, militant de la Fédération Postale dans les bureaux gares. C'était indiscutablement lui qui m'initia à ce qu'était l'activité syndicale de votre fédération. Ulérieurement, à la fin des années 1950 et le début des années 1960, j'ai eu occasion, en compagnie de Pierre Delon, militant historique de la Fédération des Employés CGT, d'avoir de nombreux échanges avec Georges Frischmann, souvent accompagné d'Émile Quééré. C'était tout à fait informel, très fraternel et sans autres objectifs que de parler de nos préoccupations (difficultés, succès, conjoncture politique). Il y avait aussi certaines similitudes entre nos fédérations : forte influence du réformisme, présence croissante des femmes salariées, mécanisation des activités, etc. Ulérieurement, j'ai souvent accompagné René Duhamel aux Conférences annuelles de l'OIT (Organisation internationale du Travail), à Genève, et il a enrichi mes connaissances sur sa fédération à laquelle il était fort attaché. Tout cela m'a conduit à ce rapport que je reconnais avec plaisir, et qui s'est continué avec d'autres militants.

L'HS : Militants de la fédération, nous savions que nous aurions tendance à valoriser notre histoire. Pour éviter cela, nous nous sommes appuyés sur les faits historiques qui sont vérifiables et, confrontés à nos certitudes, nous avons avant tout essayé de comprendre plus que de juger. D'après toi, y avons-nous réussi ?

Jean Magniadas : Oui, vous avez atteint votre objectif, mais tout d'abord je voudrais souligner l'importance du travail accompli, son ampleur aurait pu vous décourager de l'entreprendre. La méthode collective à laquelle vous avez recouru a sûrement été un bon moyen pour réaliser ce gros travail avec objectivité. Permettre l'objectivité requiert certainement un certain recul sur l'imédiat, c'est ce que vous avez su faire. En effet, les confrontations, le pluralis-

me des responsabilités, des expériences et des connaissances des rédacteurs, me semblent un bon moyen d'éviter les dérives de l'étroitesse et de la subjectivité, tant dans les faits significatifs à retenir que pour dégager leur signification.

L'HS : Nous avons voulu que ce livre soit collectif pour qu'il reflète au mieux la diversité de notre fédération. Nous savions que cette diversité, y compris celle des auteurs dont les responsabilités vont du secrétaire général au secrétaire de section allait nous poser des problèmes, mais que si nous réussissions à donner de la cohérence à la diversité, l'histoire serait plus riche.

Jean Magniadas : Au fond, le nombre et la diversité des auteurs sont une bonne méthode pour prendre en compte la complexité de l'action syndicale et ses raisons, lui donner sa puissance sociale. Elle permet de conférer au syndicat son caractère de masse inhérent à notre conception de la lutte de classes.

Cette diversité est un aspect et un reflet de la complexité même de l'action syndicale.

J'ai beaucoup apprécié votre démarche pour contextualiser les différents moments de l'histoire de votre fédération et de ses syndicats dans ses rapports avec les situations des autres fonctionnaires, et plus généralement du salariat français. Vous avez su aussi intégrer dans ce contexte les autres acteurs de la société française dans une conjoncture internationale dont les spécificités étaient, notamment dans les

deux premières parties, la guerre froide et la difficile décolonisation. Cela permet d'apprécier le travail de clarification, de mobilisation et d'organisation de la Fédération et de ses syndicats dans des situations où le syndicalisme est confronté à des enjeux de société et de mutations rapides.

L'HS : Tu nous as dit « qu'un livre d'histoire est un moyen d'éducation et de propagande utile notamment à une époque où l'engagement rencontre bien des obstacles ». Penses tu que, modestement, ce livre peut aider à une prise de conscience du besoin de s'engager. En définitive donne-t-il confiance pour les combats futurs ?

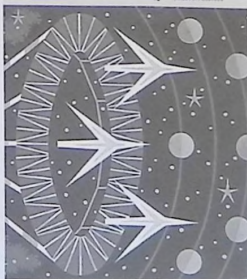
Jean Magniadas : L'engagement est une question difficile, directement en relation avec celle de la formation de la conscience sociale. L'Histoire en est certainement un déterminant. Elle n'est pas le seul. Les usages abusifs, manipulateurs qu'en font Sarkozy et les siens (exemples, Guy Maccquet, la Résistance, le CNR, ... etc.) montrent que c'est un terrain de luttes que nous devons couvrir. Votre livre s'inscrit dans ce combat. Je crois aussi qu'il peut être un apport pour l'éducation syndicale. Il montre et la nécessité et les possibilités de l'action. A l'heure de la grave crise systémique du capitalisme, c'est essentiel pour construire des solutions progressistes et un nouvel avenir.

Enfin l'initiative de votre Institut est un appel à l'émulation pour les Instituts d'histoire sociale de la CGT. Je souhaite donc pour ma part que vous ayez des concurrents.

(1) Jean MAGNIADAS est vice-président de l'HS CGT, économiste et historien. Il a publié de nombreux livres dont « Le syndicalisme de classe » en 1987 (Messidor-Éditions Sociales), « Le patronat » en 1991 (Messidor-Éditions sociales), « Un héritier du capitalisme dynastique » sur la famille de Ernest Antoine Sellière en 2002 (VO Éditions), « Migrations et mondialisation » en 2007 (Le Temps des Cerises). Il participe à de nombreux colloques et conférences dont certains ont fait l'objet de publications, comme « L'extrême droite en France » avec l'HS-PTT en 2002.



« Ouvrage collectif
révisé par Jean-Pierre Fauriol »
Histoire de la fédération
CGT des PTT
1945-1981



Conseil d'administration

«Les hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas arbitrairement, dans les conditions choisies par eux, mais dans les conditions directement données et héritées du passé.»

Karl Marx

Il ne nous appartient pas de procéder à une analyse de la situation actuelle, celle-ci relève de la responsabilité de l'organisation syndicale, dans laquelle chacun(e) d'entre nous a la possibilité d'exprimer son point de vue. Il nous revient, par contre, de porter à la connaissance des militants d'aujourd'hui les éléments d'histoire de notre fédération, de la CGT en général.

Bernard Thibault, Châteaubriant et l'histoire

Dans son intervention, prononcée à l'occasion du 70^e anniversaire des fusillés de Châteaubriant, Bernard Thibault nous dit : *« Nous sommes réunis ici pour tirer les leçons pour le présent et pour l'avenir de cette terrible page de notre histoire [...] La résistance avait un double objectif : libérer la France du fascisme et jeter les bases de reconstruction du pays afin d'assurer son indépendance économique. La CGT a contribué grandement à faire inscrire ces objectifs qui ont associé étroitement idéal de liberté, progrès économique et progrès social dans le programme du CNR [...] donner à l'Etat la maîtrise du crédit, de l'énergie, des grandes infrastructures »* puis il met l'accent sur les coups portés par le patronat par Denis Kessler, digne représentant du MEDEF, qui a osé affirmer, *« la politique sociale du gouvernement va enfin nous défaire du modèle social né du sortir de la guerre et qui était issu du programme du CNR »*. L'ampleur de la destruction de ces acquis nous frappe de plein fouet ! Ce qui fait dire au secrétaire général de la CGT :

« L'Histoire est un enjeu pour ceux qui veulent conserver l'ordre social injuste qui régit l'économie et la société. Il s'agit notamment d'effacer les repères et le sens des combats de la résistance, avec la récupération de la mémoire de Guy Moquet [...] Il s'agit également de gommer les responsabilités du patronat, sa collaboration avec

les nazis. L'opération de réhabilitation de Louis Renault illustre cette volonté que combat la CGT ». Bernard Thibault poursuit *« Pour la CGT l'histoire n'est pas seulement une préoccupation mais un authentique combat syndical que nous voulons relever en même temps que les défis quotidiens pour l'amélioration des conditions de vie et de travail »*.

Ces propos de Bernard Thibault invitent les militants d'aujourd'hui à la réflexion. Notre institut, qui ambitionne de tirer les leçons du passé pour le présent et pour l'avenir, est donc concerné.

L'Europe et l'histoire

Depuis 1957, de signature de traité en signature de traité, de Rome à Maastricht, Lisbonne, l'Europe s'est construite dans l'intérêt des grands groupes internationaux, des banques d'affaires avec l'appui des états qui soutiennent le libéralisme. Passer en force sans consultation des peuples et sans opposition est la règle « démocratique » voulue et appliquée. Lorsque le résultat d'une consultation va à l'encontre de cette Europe là, il n'en est pas tenu compte ! C'est à l'égard de cette Europe du chômage et de la régression sociale que les électeurs ont manifesté leur défiance en s'abstenant à 60% voici 2 ans. Les salariés européens aspirent à une Europe sociale et une réelle démocratie.

Aucun pays ne peut espérer équilibrer ses comptes publics par accumulation de mesures d'austérité pas plus en France qu'en Grèce. L'argent public doit retrouver la voie de son usage, celui de la dépense au profit des besoins collectifs de la société, de la population, au service du développement du pays. C'était la voie ouverte par le Conseil National de la Résistance dont parle Bernard Thibault ; et cela n'avait rien à voir avec la concurrence « libre et non faussée » de l'Europe de Maastricht.

Maryse Dumas, dans la postface du livre « Histoire de la Fédération de 1945 à 1981 », évoque l'Europe de l'après 81 en ces termes : *« Ce dogme fondateur de l'Europe (la libre concurrence non faussée), d'inspiration libérale a conduit aux mises en coupes réglées des principales garanties collectives et publiques des salariés dans les pays affiliés. Renoncement aux valeurs collectives et aux luttes pour*

affronter les puissants de ce retour-nement. Renoncement des valeurs au profit de l'idéologie des « gagnieurs », des valeurs « de l'entreprise », de l'individualisation et des mises en concurrence. Tous les aspects de la vie quotidienne et de la vie en société se trouvent aujourd'hui imprégnés de ces dogmes destructeurs ». Aujourd'hui comme hier, il ne peut y avoir de sortie de crise sans politique de relance fondée sur les salaires et l'emploi, sans renforcer les systèmes de protection sociale, sans démocratie.

Le syndicalisme et ses rapports avec le politique

En cette veille d'élection présidentielle, Le Billet de Louis Viannet dans le N° 51 du « Relais » et la rétrospective des éditoriaux du « Journal fédéral » de 1981 nous rappellent que le mécontentement avant une élection ne suffit pas pour peser sur les programmes des partis. Le rôle de la CGT, en toute indépendance, doit demeurer la défense des revendications du personnel en toute circonstance, quel que soit le gouvernement en place. *« C'est l'engagement, la mobilisation lucide du mouvement social qui est l'élément clé pour ouvrir le chemin sinueux du changement »* écrit Louis. Toute notre histoire fédérale confirme ses propos...

« Le Relais », et maintenant, le livre sur l'histoire de la fédération CGT des PTT de 1945 à 1981 offrent aux militants une grille de lecture de ces événements. La compréhension du présent, bien compliqué, est nécessaire aux militants, et aucun d'entre eux ne peut faire l'impasse sur la connaissance de son passé. Elyane Bressol, au dernier CA de l'IHS, nous dit : *« l'accès à la connaissance demande un minimum d'effort, on ne peut se satisfaire du superficiel... on ne peut pas faire du « prêt à consommer » où on se congratule, où il y a des discours tout prêts et où on ne travaille pas son histoire. Notre credo doit être sur la réflexion pourquoi les événements se sont-ils passés comme cela ? et cela nous amène à réfléchir »*.

A propos du livre d'histoire qui vient de paraître

Notre institut saluait l'engagement de Colette Duynslaeger, pour la parution de ce second livre sur l'Histoire de notre fédération.

n du 3 novembre 2011

On a lu dans le précédent Relais, que la présentation du livre au congrès de Lille a été un grand moment chargé d'émotion.

La présence de 20 des 22 co-auteurs à la tribune, l'ovation réservée par le congrès ont témoigné de l'importance de l'événement. Le stand de l'IHS a été fréquenté par de très nombreux délégués. Nous avons reçu un accueil chaleureux. Plus de 300 livres ont été vendus!

La démarche pour poursuivre la vente du livre

Maintenant la question qui vient, c'est comment travailler avec les actifs, pour eux et sur ce qu'ils attendent de nous, de façon à ce que nous ne soyons pas une activité ou une lecture en plus de ce qu'ils ont déjà à faire, mais de façon à ce que l'institut soit une aide qui leur évite de longues recherches? Par contre, il leur appartient de procéder aux analyses du présent pour l'avenir.

Les pages du livre peuvent apporter des éléments de réponses aux questions que chacun(e) est amené(e) à se poser au cours de l'exercice de son mandat syndical...

A ce propos, Maurice Desseigne nous rappelle ce que Georges Frischmann disait : « Il faut consacrer 1/3 de son temps à la lecture »! Alain Gautheron a proposé de réfléchir à la construction d'un argumentaire pour donner envie de lire, à partir de ces réflexions :

Il nous appartient d'attirer l'attention par le lien d'affectivité « je lis car

je m'y retrouve », je lis car j'ai vécu cette période, ce mouvement... Inversement je n'ai pas vécu ces grandes étapes de l'histoire sociale mais je veux les connaître afin de construire une argumentation irréfutable et pour ne pas me faire prendre en défaut en cultivant le « lien d'utilité » « je lis parce que cela m'apporte quelque chose ». (La proposition a été retenue par le CA).

Autre Méthode proposée par Serge Lottier lors de la présentation du livre à Lille : poser une série de questions à partir des sujets traités dans le livre, cela peut amener les militants à s'interroger, susciter leur curiosité, à lire et à réfléchir.

Maintenant le livre d'« Histoire de la fédération CGT des PTT de 1945 à 1981 » appartient à la Fédération, il est à la disposition de tous ses militants et syndiqués. Comme l'a été le tome 1 de Georges Frischmann pour des milliers d'adhérents, il doit aider ceux d'aujourd'hui à déchiffrer les situations actuelles pour les enjeux de demain.

Nos initiatives

Puis Yveline développe des tâches pratiques d'actualité qui ont beaucoup évolué depuis le 3 novembre. Nous y reviendrons lors de l'assemblée générale du début de l'année 2012.

Enfin elle rappelle les travaux en cours et les principales initiatives pour les mois qui viennent :

- De nouvelles publications : Le compte rendu du colloque des receveurs, le livre sur la catégorie des Ouvriers d'état, sur des lignes, sur

Paris Inter Archives, La réédition possible du livre sur les camps d'internement, une brochure sur le syndicalisme en Algérie pendant la guerre et tout de suite après.

- Le 50^e Anniversaire des accords d'Evian en coopération avec l'IHS Rhône Alpes, un colloque à Lyon, en octobre 2012.

- Le colloque national sur le métier de facteur en mars 2013 à Nantes.

Nous participerons aux initiatives de l'IHS confédéral

- Le Front National démasqué par l'histoire : 19 janvier 2012;

- Les 30 ans de l'Institut confédéral : exposition dans le patio à Montreuil du 23 janvier au 10 février;

- Le 50^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie « Les accords d'Evian » : 15 mars 2012 ;

- La CGT et l'Immigration : 22 novembre 2012.

Dernières informations

Au 15 décembre l'IHS compte 613 adhérents soit 12 de plus qu'en 2010.

Ce même jour, 1138 exemplaires des 2 livres d'histoire ont été vendus, 22 initiatives pour leur présentation ont eu lieu. Plusieurs autres sont programmées. N'hésitez pas à nous proposer des rencontres avec les commissions exécutives, où autres dans les départements.

Une présentation du livre aura, ou a eu lieu, le 12 janvier dans le patio de la CGT à Montreuil.

L'Assemblée Générale de l'IHS-CGT-Fapt est convoquée le mardi 14 Février 2012 au siège de la CGT à Montreuil.

Colloque sur les facteurs en 2013

Une première réunion a eu lieu à Nantes, le 8 novembre avec 12 participants, dont Serge Lottier, Michel Tacet et Robert Guiraud des représentants des syndicats de Loire atlantique du Maine et Loire, de la Sarthe et le secrétaire régional. Ce colloque prendra un caractère national, nous aurons l'occasion d'y revenir, d'ici Mars 2013.

Comme le montre clairement la photo, les historiens ne mettront pas le drapeau de la CGT dans leurs poches. Il est vrai que cette catégorie l'a toujours brandi dans ses luttes, avec de très nombreux succès pour la profession.

D'ores et déjà documents, témoignages, photos seront les bienvenus : l'occasion de rechercher, classer et sauvegarder des archives, une tâche à ne jamais négliger.



Note de lecture

“Les féministes de la CGT”

Au travers de l'histoire d'Antoinette de 1955 à 1989, c'est toute l'histoire du féminisme au sein de la CGT depuis la période de la CGTU de 1921 à 1935 qui est analysée. En effet, dès 1922, des commissions féminines sont créées et en août 1926, la communiste Marie Couette, employée des Postes en crée une à la fédération postale.

En 1945, à la sortie de la guerre, est créée une commission féminine confédérale.

Le but de ces collectifs féminins, outre de définir les revendications des femmes travailleuses, est de permettre l'accès des femmes syndiquées aux postes de responsabilité de la CGT. Ce but sera constant tout au long de cette période. Mais, pour faire connaître les positions de la CGT en direction des femmes, il faut un magazine syndical et féminin, c'est pourquoi, la résolution du 30^e congrès de juin 1955, précise: «Elle (la presse syndicale) le fera d'autant plus efficacement (combattre les théories du patronat) que son contenu et sa présentation correspondront à ce qu'en attendent les femmes.» Antoinette sort en octobre 1955.

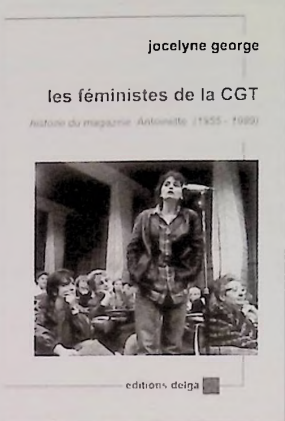
Si le rôle d'Antoinette est de faire connaître les revendications de la CGT en direction des femmes : le droit au travail, à travail égal-salaire égal, la réduction du temps de travail, l'indem-

nisation complète des jours de congé de maternité, et de présenter des reportages sur le travail, Antoinette est aussi un journal féminin, il propose des pages pratiques, culturelles, juridiques, médicales.

Le magazine évoluera au fil du temps, notamment dans les années 60, avec la montée du nouveau féminisme et la libération sexuelle des femmes.

Ce qu'on peut constater tout au long de l'histoire du féminisme de la CGT, c'est la place importante des militantes de la fédération de la CGT PTT. Madeleine Colin qui vient de cette fédération, va «attacher son nom au nouveau magazine». Elle est responsable de la commission féminine confédérale de 1955 à 1970 et directrice d'Antoinette de 1955 à 1975. La CGT des PTT a fourni des responsables comme Marie Couette, Madeleine Colin, Madeleine Vignes, Paulette Dayan, Elyane Bressol qui fut rédactrice en chef d'Antoinette de 1982 à 1986, Monique Biot Meneuet et bien sûr Maryse Dumas et d'autres femmes secrétaires d'unions départementales et locales.

Antoinette seul magazine féminin et syndical en France, doit sa diffusion au mouvement des seules militantes de l'organisation syndicale. Sa diffusion, qui culmine à 100 000 exemplaires pour le numéro de décembre 1975 lors du ving-



tième anniversaire, sera toujours difficile et ne cessera de décliner dans les années suivant 1976, ce qui entrainera sa fin en 1989.

Paulette Zaganiacz

Les féministes de la CGT, histoire du magazine Antoinette (1955-1989), Jocelyne George, Editions Delga, 2011, 238 pages, 19 euros.

« La CGT dans la guerre d'Algérie »

«Mémoires Vives», la revue de l'IHS cgt d'Ile-de-France consacre son numéro d'octobre-décembre à «la CGT dans la guerre d'Algérie».

Joël Biard, dans son éditorial souhaite que la lecture de cette parution soit utile à tous car «la connaissance de l'histoire de cette guerre, de ses enjeux, constitue des repères et des valeurs pour aujourd'hui.»

En 84 pages, le travail réalisé par Gilbert Dubant est impressionnant par la qualité de la forme et du fond.

Une écriture vivante, une abondante documentation, la qualité des sources qui éclaire les problématiques de points de vue différents, la force des témoignages connus ou originaux, tout cela replacé dans son processus et son environnement historiques rend la lecture pédagogique et attrayante.

Le cœur de l'ouvrage rappelle et fait connaître les positionnements, déclarations, attitudes de la cgt dans le combat de classe contre le colonialisme. Rien n'est idéalisé et l'auteur aborde concrètement les principaux obstacles auxquels notre syndicalisme est confronté : la stratégie des organisations algériennes, le poids de l'idéologie coloniale sur l'opinion de la classe ouvrière, la guerre froide qui entretiennent la division syndicale.

Ajoutons que l'auteur publie de nombreux documents et témoignages fournis par notre camarade Louis Cardin et les archives de notre Fédération.

Alain Gautheron

Commandes à faire à IHS-cgt-fapt, qui dispose de 100 exemplaires de ce n^o spécial «Guerre d'Algérie», de 84 pages, au prix de 4 euros l'unité (frais d'envoi inclus).



Renouvellement de votre abonnement

En ce début d'année c'est le moment de penser à votre r^éabonnement : 15 euros + 5 euros l'adhésion à l'IHS. A envoyer par chèque établi à l'ordre l'IHS CGT PTT (FAPT).

La trésorière Yvette Cros remercie celles et tous ceux qui ont renouvelé leur abonnement en 2011 et les 70 nouveaux adhérents (voir dernières informations page 19).